

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 30 novembre 2016 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique**

NOR : AFSP1635277A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1114-1 et R.1114-1 à R. 1114-16 ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 17 novembre 2016,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national de l'association suivante :

Union nationale des syndromes d'Ehlers-Danlos ;

Association familles de France ;

Association des familles victimes du saturnisme.

**Art. 2.** – Est renouvelé pour cinq ans à compter du 10 janvier 2017 l'agrément au niveau national de l'association suivante :

Association François Aupetit ;

Association actions traitements ;

Association générations mouvement fédération nationale.

Est renouvelé pour cinq ans à compter du 6 février 2017 l'agrément au niveau national de l'association suivante :

Association mouvement vie libre ;

Association des malades atteints de dystonie.

**Art. 3.** – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 novembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général de la santé :

*La directrice de projet,  
cheffe de service par intérim,*

L. BASSANO